

La sensibilisation à la sécurité sur les chantiers de distribution d'eau et d'assainissement

OBJECTIF DE FORMATION

Sensibiliser à la sécurité sur les chantiers d'eau et d'assainissement et aux mesures préventives nécessaires.

Répondre aux obligations légales imposées à l'employeur et aux salariés.

Population concernée :

Toutes personnes intervenant sur les chantiers, ainsi que les managers.

PÉDAGOGIE

- Formation théorique et pratique
- Intervention du hiérarchique en fin de stage
- Envoi à l'employeur d'une attestation de suivi de stage

Durée de la formation : 2 à 3 jours

PROGRAMME DE FORMATION

Partie théorique :

- La logique générale et les principes de la prévention
- L'évaluation des risques propres à l'entreprise
- Le document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Les obligations de l'Employeur en matière de formation à la sécurité
- Le respect des obligations légales de sécurité par l'Employeur
- Les obligations du salarié en matière d'hygiène et sécurité
- Les responsabilités pénales et civiles
- Les principaux risques professionnels
- Les statistiques de l'assurance maladie sur les accidents du travail
- Les facteurs aggravant les risques
- La démarche d'analyse des risques et les moyens de prévention

- L'analyse des principaux risques de l'entreprise
- Les moyens de prévention liés aux différents risques (chute de plain-pied, travaux en hauteur, manutention mécanique ou manuelle, électrocution, risque chimique, risque routier, incendie, travail sur écran,...)

Partie pratique :

- La mise en pratique d'audits et de mesures de prévention réalisés directement sur le site du client pour un certain nombre de risques
- L'utilisation d'une grille d'analyse et les propositions d'améliorations élaborées par les participants